

## PRESENTATION DU CONTEXTE DU SCOT ETUDIE : LE SCOT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS

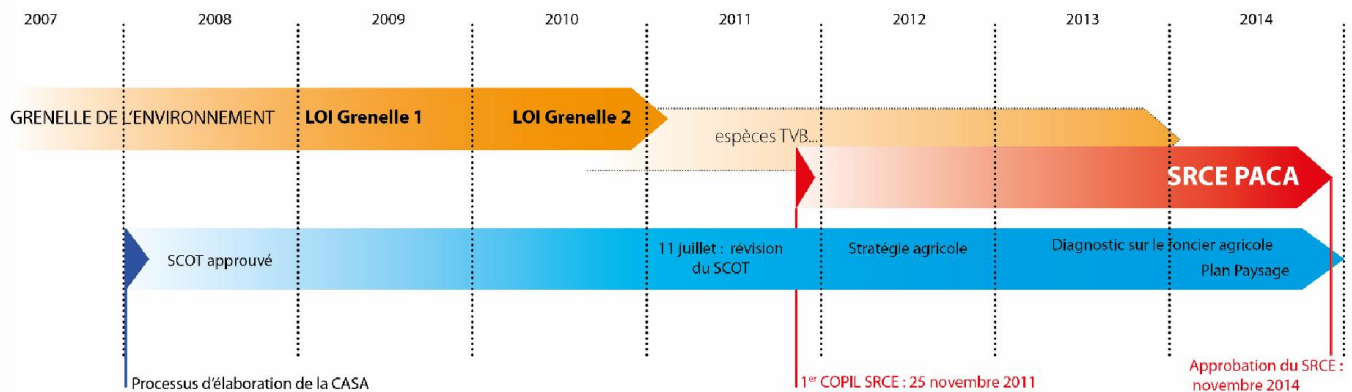
Le territoire du SCOT compte 24 communes correspondant au périmètre de la CASA, élargi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 aux 8 communes du nord dans une logique de cohérence territoriale. L'agglomération s'entend ainsi sur 49 000 ha et accueille près de 180 000 habitants

Le SCOT de la CASA a été approuvé le 5 Mai 2008 et sa révision a été prescrite le 11 juillet 2011 pour répondre à l'évolution du paysage réglementaire (loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle2) et pour prendre en compte l'intégration des 8 nouvelles communes à la CASA.

La révision du SCOT lancée en 2011 **est actuellement en phase diagnostic**, et concourt à répondre à 5 grands objectifs dont celui de « l'utilisation économe des espaces naturels et de la préservation des ressources naturelles ainsi que des continuités écologiques ».

Quelle méthodologie mettre en place pour définir une trame verte et bleue ?

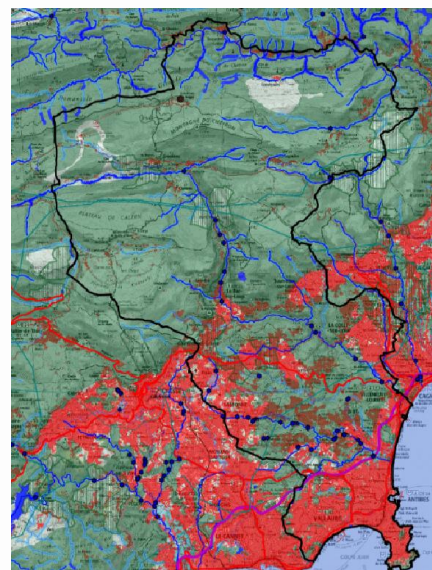
SRCE : comment l'intégrer dans mon document d'urbanisme ?



### Les principaux enjeux du territoire identifiés en amont de la démarche d'élaboration du SCOT

- Limiter l'extension urbaine et ses impacts
- Limiter les perturbations et les nuisances urbaines facteurs de dysfonctionnement du milieu naturel (bruit, pollution ...)
- Le rôle des lisières à l'orée des bois qui sont des zones d'interface
- Réduire les effets de la fragmentation en maintenant les corridors entre les isolats naturels
- Préserver la fonctionnalité des milieux en préservant leur caractère hétérogène et diversifié (gage de biodiversité)
- Eviter la fermeture des milieux et l'homogénéisation stérilisante des paysages.

### La cartographie du SRCE sur le territoire du SCOT CASA



### *La spécificité du marché et le choix du bureau d'études: un point clé dans l'élaboration de la TVB*

La CASA a fait le choix de lancer en février 2015 une consultation pour l'élaboration de la TVB conjointement à l'évaluation environnementale du SCOT et du PDU. La principale raison est de mutualiser les compétences, d'assurer une cohérence entre les deux démarches et d'optimiser les coûts.

L'élaboration de la TVB du territoire mobilise ainsi une approche quasi scientifique importante pour l'élaboration du document de planification (le SCOT).

En amont de la consultation, la CASA a mené une réflexion exploratoire qui a duré 5 mois sur la méthode à adopter. Elle s'est appuyée sur le travail d'une étudiante en Master et a permis à la CASA de mieux cerner les concours de la méthodologie pour définir la TVB au regard des spécificités du territoire, de disposer d'une vue élargie des acteurs et gestionnaires de données environnementales, de constater les manques en terme de connaissance naturaliste (inventaires...), et de mieux comprendre le rôle d'une démarche scientifique et d'expert dans l'élaboration de la TVB du SCOT.

La démarche a nécessité du temps :

- Novembre 2014 : réflexion sur le marché
- Janvier 2015 : lancement de la consultation
- Mars 2015 : réception et analyse des offres
- Mai 2015 : lancement des missions relatives à la démarche TVB

Deux points essentiels ont été ciblés dans l'élaboration du marché pour sélectionner le prestataire :

- Dans les CCAP/CCTP : les compétences et moyens humains
  - La CASA a souhaité confier la mission à une équipe pluridisciplinaire pouvant répondre aux objectifs technique de la TVB mais aussi à son intégration dans le SCOT, document de planification d'échelle intercommunale. Le choix s'est donc porté sur des compétences métiers bien définies et transversales : un urbaniste ; un environnementaliste ; un ingénieur écologue ; un naturaliste ; un juriste spécialisé dans les documents de planification ; un géomaticien ; un cartographe / infographiste ; un chef de projet/animateur territorial (Evaluation environnementale TVB, SCOT et PDU)
- Dans les CCTP/RC : la méthodologie adoptée dans l'élaboration de la TVB
  - Dans le règlement de la consultation (RC), le choix s'est porté sur la définition d'un critère spécifique pour la TVB et détaillé du point de vue de la méthodologie :
  - « Exposé de la méthodologie adoptée visant à décrire la démarche proposée par le candidat afin de réaliser les prestations relatives à l'élaboration de la TVB du SCOT (mission 1) notamment : la précision des étapes de travail, la pédagogie des propositions ; les modalités de suivi, contrôle-qualité, vérifications ; les propositions de mobilisation des acteurs, d'animation ; la manière d'articuler l'étude avec les démarches transversales (SCOT, PLU, SRCE, PCET, projets de territoire...) ».

Dans le cahier des charges, une attention particulière a été portée sur le niveau de détail de la démarche méthodologique proposée par les candidats. De plus, la CASA a fait le choix d'ajouter dans le CCTP :

- l'élaboration d'un guide méthodologique pour l'intégration la TVB du SCOT dans les documents communaux
- un rapport technique sur les méthodes de collecte des données et un rendu intégrable sous SIG
- **Durée d'élaboration entre l'élaboration du cahier des charges et la notification du marché : 5 mois**
- Répartition du montant de l'étude : 60% diagnostic, 20% élaboration guide

## Etat d'avancement de la mission TVB et concertation des acteurs

Depuis juin 2015, date de lancement de l'étude, un état des lieux des données et une **première réunion technique** a été organisée **avec les experts locaux** pour **valider les points méthodologiques et techniques** à préciser et partager.

⇒ **Juillet 2015** : première réunion technique avec le bureau d'études sélectionné : ENDEMYS

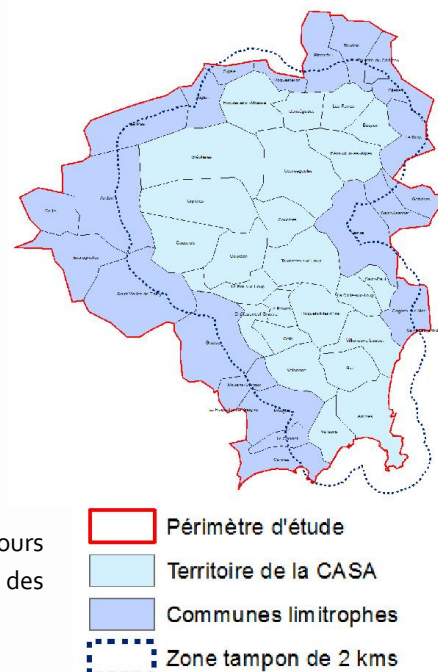
**Les acteurs mobilisés** : La Dreal, le Conseil Départemental, la DDTM, le PNR des Préalpes d'Azur, l'ONF, le Conservatoire Botanique National Méditerranéen, le Conservatoire d'Espaces Naturels PACA, l'ONEMA, le Syndicat de Gestion des cours d'eau...

**Les échanges** ont porté sur :

- connaissance/précisions des **enjeux naturalistes** et caractérisation des espaces naturels et des sous-trames, de leurs fonctionnalités et modes d'occupation par les différentes espèces, ainsi que la définition d'espèces indicatrices du territoire
- partage et **validation de la méthodologie**
- **bases de données** complémentaires mobilisables (données d'inventaire, diagnostic disponibles...)

## Les analyses et données à mobiliser: quels choix opérer ?

- Détermination du **périmètre d'étude** : choix d'un **périmètre plus large (communes limitrophes)** que celui du SCOT/CASA (24 communes). Le périmètre a en particulier intégré :
  - une **zone tampon de 2kms** pour prendre en compte les **continuités et fragmentations** avec les territoires voisins
  - des périmètres de **d'aménagement et de gestion**
  - des **entités écologiques** (bassin versant, massif forestier) au-delà du territoire de la CASA
  - les communes en amont **du fleuve Loup**
  - les communes **Natura 2000** du territoire de la CASA
- Une **définition des entités éco-paysagère** pour révéler le caractère globalisant du paysage, en s'appuyant sur le Plan de Paysage de la CASA en cours d'élaboration. C'est une clé de lecture utile pour comprendre la fonctionnalité des milieux et leur dynamique d'évolution.
- Pour aider à la caractérisation des sous-trames et définir les réservoirs de biodiversité, le choix s'est porté sur **l'occupation du sol de Corine Land Cover (2012 publié en aout 2015)** pour classer certaines zones en « milieux ouverts » (la végétation clairsemée, les pelouses et pâturages) et pour cartographier les espaces agricoles (oliveraies, vergers) ou les milieux semi naturels (feuillus, conifères)-cf illustration : CLC2012/CLC2006





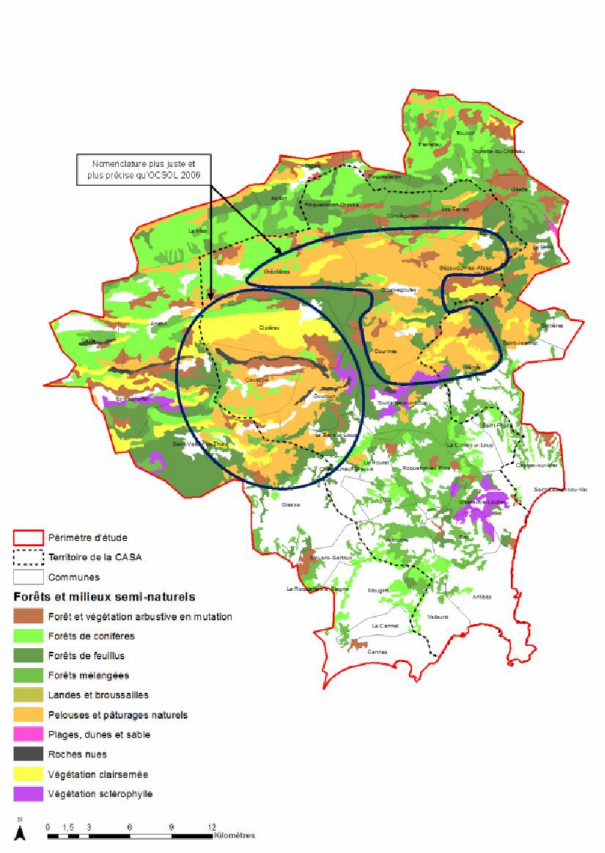


Figure 9. CLC 2012 Niveau III - Forêts et milieux semi-naturels

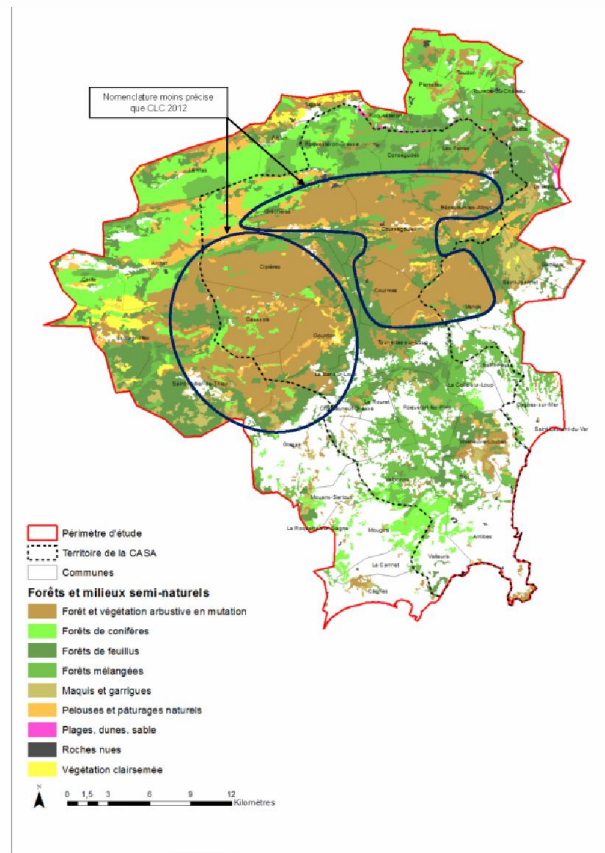
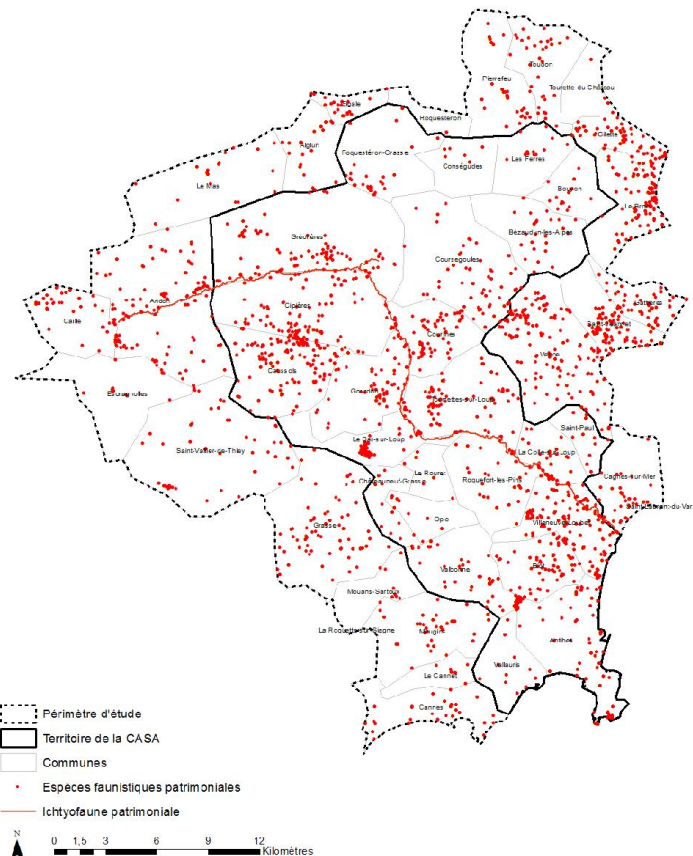


Figure 10. OC90L 2006 Niveau III - Forêts et milieux semi-naturels

Quelques **ajustements et compléments** ont été apportés notamment par l'utilisation de données et bases de **données thématiques complémentaires** : Open Street Map 2015 (routes, bâti), bâti du Cadastre (DGI 2014), BD forêt, Données sur les forêts privées (CASA, CRPF), Inventaire forestier national, BD Carthage (cours d'eau), Inventaire des zones humides du département des Alpes-Maritimes....

**La prise en compte des espèces** (cf carte ci-contre « observation des espèces animales protégées dans le périmètre d'étude », source ENDEMYS) : un problème de collecte de données pour une juste **représentativité** de la fonctionnalité des milieux des espèces. Cette représentativité est plus complexe pour la flore que pour la faune car le retour d'expertise est moindre, ce qui a justifié dans un **premier temps un travail sur la faune**. L'analyse d'inventaires et d'études ont été **étayé ensuite par le concours de partenaires naturalistes**.



La CASA s'est appuyé sur les données **SILENE (faune et flore)**, sur des données d'inventaires diverses ou d'études spécifiques au territoire et aux espèces présentes (espèces invasives, monographies...). **Une base de données faunistique unique a été constituée :**

- pour identifier et cartographier les « espèces indicatrices » (sensibles à la fragmentation) parmi les 94 sélectionnées dans le SRCE, et définir ensuite les réservoirs de biodiversité d'intérêt local (plus précise)
- pour assurer localement la préservation des espèces nationales et régionales dans le cadre des « orientations nationales pour le préservation et la remise en bon état des continuités écologiques »

### Cartographie des obstacles fragmentant le territoire : méthodologie adoptée

Le choix méthodologique a porté sur une hiérarchisation et une cartographie des éléments anthropiques (de I à III) au regard des capacités des espèces à les franchir pour caractériser leur niveau de fragmentation (ou de perméabilité). Les espaces non fragmentés constituent ainsi des **réservoirs de biodiversité « potentiels »**; car la **classification reste imparfaite** du fait du franchissement variable selon les espèces.

### Éléments anthropiques fragmentant le territoire et leur niveau de fragmentation

Niveau de fragmentation	Éléments anthropiques
I	Liaisons routières supérieures à 2 voies Tissu urbain continu
II	Liaisons routières à 2 voies larges Tissu urbain discontinu Décharges Extraction de matériaux Zones industrielles et commerciales Zones portuaires Obstacles aquatiques (barrages, seuils,...)
III	Liaisons routières de 1 à 2 voies étroites Lignes électriques Voies ferrées normales

-liaison peu franchissable, risque de mortalité pour les animaux

-tissu urbain discontinu dans lequel les espaces verts ou de nature urbaine permettent le déplacement d'espèces

### Prise en compte des perturbations des milieux artificialisés sur les milieux environnants : subjectivité et non pertinence de zones tampons systématiques

En l'absence de références de scientifiques ou de naturalistes, du large éventail de variables influençant le degré de « perturbation » d'une infrastructure artificialisée sur le milieu, ou encore des exemples d'espèces animales trouvant un milieu favorable à proximité de ces infrastructures (zone urbaine, route), **l'application systématique de zones tampons a été jugé inopportune** du fait de résultats hypothétiques et subjectifs. La définition des réservoirs de biodiversité sera donc réalisée sur la base de la caractérisation des sous-trames. Ce questionnement sera abordé avec un autre angle d'analyse à venir : une approche sensible (lecture d'interprétation) plus que technique (classification de zones) sera envisagée.

## *La caractérisation des sous-trames à partir de l'approche « espèces indicatrices »*

Le choix méthodologique s'est porté sur une **cartographie de sous-trames** :

- **3 sous trames vertes** : les milieux ouverts, les milieux semi ouverts, les milieux forestiers
- **2 sous trames bleues** : les eaux courantes, les zones humides

Pour être en cohérence avec les « orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologique » et le SRCE :

- **54 espèces indicatrices de la TVB** ont été enregistrées (absentes/présentes) sur le territoire de la CASA à partir des bases de données naturalistes disponibles
- 2 espèces supplémentaires ont été **rajoutées** (vipère Orsini et spélépès de Strinati) car localement intéressantes, mais avec un déplacement relatif
- **Un processus itératif et continu** : D'autres espèces (plus communes « localement » très présentes) **complèteront cette liste** au regard des premiers éléments de caractérisation des sous-trame et de définition des réservoirs de biodiversité.

Actuellement la phase diagnostic du SCOT de la CASA est en cours : les choix méthodologiques concernant la TVB ne sont donc pas tous définis ni validés et n'ont pu être décrits dans cette fiche.